

Comptabilité des institutions de microfinance :

OBJECTIFS

La comptabilité générale a pour vocation d'enregistrer toutes les opérations affectant le patrimoine de l'IMF.

Elle permet :

- de présenter la situation comptable des éléments actifs et passifs à la fin de l'exercice ou de toute autre période (bilan)
- de dégager le résultat à la fin de l'exercice comptable ou de toute autre période (compte de résultat)

LES GRANDS CHAPITRES DE LA FORMATION

Les finalités et les acteurs de la comptabilité financière

La méthode et le modèle comptable

L'enregistrement des opérations de l'IMF

La préparation des états financiers et les travaux de fin d'exercice (ou d'inventaire)

L'organisation du traitement de l'information comptable

L'élaboration des états financiers

La comptabilité est une obligation pour les institutions de microfinance exerçant leur activité quel que soit leur statut juridique :

Les IMF ont l'obligation d'établir annuellement :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

Elles doivent en outre compléter un certain nombre de documents réglementaires destinés à la banque centrale dont le reporting prudentiel.

LE DETAIL DU COURS DE COMPTABILITE DES IMF

Première séquence : Introduction à la comptabilité des IMF

- 1. Les objectifs de la comptabilité, notion de bilan, le patrimoine de IMF, les cadres juridiques spécifiques aux IMF**
- 2. Le suivi d'un compte à vue, d'un compte d'épargne, de la caisse puis banque, le Grand Livre**
- 3. Les principes comptables, le droit et la réglementation comptable, conventions et règles comptables s'appliquant aux IMF**
- 4. L'organisation comptable, le plan comptable des IMF**
- 5. Les états financiers que doivent présenter les IMF**

Deuxième séquence : Comptabilité des opérations courantes des IMF

- 6. Le mécanisme de la séquence double, l'enregistrement des opérations de mise en place des prêts et le remboursement des échéances.**
- 7. Comprendre les mécanismes comptables résultant de l'intermédiation financière**
- 8. La comptabilisation des services proposés par l'IMF, transferts de fonds, assurances...**
- 9. Les enregistrements des promesses : le hors-bilan**

Troisième séquence : Comptabilité des opérations sur comptes des tiers et de régularisation

- 10. La comptabilité usuelle de l'IMF, les relations avec les fournisseurs et les clients, avec les salariés, les charges sociales, les achats et les ventes.**
- 11. Les immobilisations corporelles et incorporelles, acquisition, cession.**

12. Le suivi de la trésorerie de l'IMF, les prévisions de trésorerie, le risque de change

13. Le suivi du compte banque, les états de rapprochements bancaires

14. Le recouvrement des valeurs, les chèques à encaisser

15. L'enregistrement des subventions

16. Le portefeuille titres de l'IMF

Quatrième séquence : les travaux de fin d'exercice

17. Les amortissements

18. L'abandon des créances irrécouvrables

19. La dépréciation des créances CDL

20. Les provisions pour dépréciation des créances

21. Les autres provisions pour dépréciation

22. Les provisions pour risques

23. L'ajustement des charges et des produits dans le temps

24. L'inventaire annuel

25. Les autres opérations de fin d'exercice

26. La révision de l'expert-comptable

27. L'établissement du bilan, compte de résultat, annexe

28. La clôture et la réouverture des comptes

